



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°26/2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le Jeudi 3 octobre à 18h

OBJET

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

-----

Convention DPO  
2025-2026 avec les  
centres de gestion de  
Meurthe-et-Moselle et  
Vosges

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 26 septembre 2024, le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est à nouveau réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

M. Dominique MOUGIN est nommé secrétaire de séance.

**SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, CHAMPAGNE Patricia, D'ALGUERRE Sylvie, GRASSER Jacques, MOUGIN Dominique, SALVADOR Victorio, SOURDOT Jacques, VILLEMIN Yannick.

**DATE DE  
CONVOCAION**

27/09/2024

**SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELAFF Kevin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HETT Paul, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Eric, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Lucette, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PIERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Dominique, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles.

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

54

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

8

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

0

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

8

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

8

## RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le



ID : 088-200048726-20241003-DELIB26\_2024-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018 ;

Considérant la fin de l'actuelle convention au 31 décembre 2024 de mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD » proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle.

Considérant le projet de convention pour la période 2025/2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD » proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle.

Considérant le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté où le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental ;

Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des deux premières conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à la collectivité dans l'outil informatique mis à disposition. La présente convention vise à poursuivre le travail engagé.

Pour ce service, la participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54. Ce taux, est de 0,057% de la masse salariale pour la durée des conventions passées. L'assiette retenue correspond, à la masse au 31 décembre N-1 des rémunérations versées à leurs agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- D'autoriser le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

## DELIBERATION

**Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,**

**DECIDENT d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,**

**AUTORISENT le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,**

**DESIGNENT auprès de la CNIL le CDG 54, personne morale, protection des données (DPD) de la collectivité.**

Envoyé en préfecture le 04/10/2024  
Reçu en préfecture le 04/10/2024  
Publié le 04/10/2024  
ID : 088-200048726-20241003-DELIB26\_2024-DE

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,**



**Yannick VILLEMIN**